

COMPTE RENDU DU 03 MAI 2021

Le trois mai deux mil vingt et un à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine Rabourdin, Maire.

Date de convocation : 28/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers délibérant : 15

Présents : Catherine Rabourdin, Maire, Sylvain Rosier, Jean-François Grizard, Virginie Bernard, Laurent Vilgicquel, Adjoint, Isabelle Alliot, Paula Bialka, Xavier Blanchard, Maryline Combier, Géraldine Collignon, Thierry Demule, Véronique Ducros, Benjamin Gasquet Franck Porreca et Guy Sobrier.

Secrétaire de séance : Maryline Combier

Madame le Maire remercie les participants et ouvre la séance.

Les comptes-rendus des séances des 15 et 29 mars 2021 sont acceptés à l'unanimité.

Mme le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Signature d'une convention d'occupation temporaire de la salle de la Maison du Village avec Le pain de Vie Didier et Shazia. Une redevance sera versée.

Mme le Maire informe qu'un projet d'épicerie vrac est à l'étude dans le local commercial vacant en centre-bourg.

1 – Demande de subvention – Amendes de Police 2021 (2021-023)

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, le Conseil Général accorde une dotation relative au produit des amendes de police aux communes de moins de 10 000 habitants, compétentes en matière de voirie.

Cette subvention concerne les travaux relatifs à la circulation routière.

Dans le cadre des travaux à venir, il est prévu :

- La pose des panneaux de signalisation,
- Le marquage au sol,

l'ensemble pour un montant de 2.672,70 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à instruire le dossier de demande de subvention.

2 – Subventions aux associations 2021 (2021-024)

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été voté une somme de 2.000,00 € au titre des subventions aux associations, lors du budget primitif 2021.

Rien ne sera attribué actuellement au Sou des écoles, celui-ci n'ayant pas adressé ses comptes. Il est précisé que le comité des Fêtes a sollicité une subvention de 300 €, il est proposé de lui accorder 150 € comme l'année précédente. Une attribution complémentaire pourra être vue en cas d'organisation d'autres manifestations que celles proposées actuellement (marathon du Beaujolais, ...).

Elle propose d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2021 :

	Année 2020
Comité des Fêtes	150,00 €
Classe en 1	500,00 €
RASED (1 € /enfant scolarisé à l'école)	105,00 €
TOTAL	755,00 €

Le conseil municipal

- **DECIDE** d'attribuer les subventions proposées ci-dessus aux associations,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits aux articles 6574 du budget primitif 2021.

Mme le Maire propose de solliciter le comité des fêtes pour l'organisation d'une fête le 14 juillet 2021. Courant juin 2021, les flyers devraient être distribués pour la création d'une chorale.

3 – Rétrocession de voirie – Lotissement Clos des Vignes 1 (2021-025)

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Madame le Maire expose que :

Vu la demande de rétrocession formulée par NEXITY, pour l'euro symbolique, de la voirie du lotissement le Clos des Vignes 1, située en section A, parcelles 1289 et 1290,
Vu le plan de division et de bornage du 16 avril 2019 dressé par le cabinet du géomètre BOUSSION FLEURY,

Madame le Maire propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession des voies et réseaux du programme « Le Clos des Vignes 1 », dans le domaine public.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** :

- d'accepter à l'euro symbolique la rétrocession des parcelles Section A n° 1289 et 1290 ;
- d'autoriser le Maire à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes à intervenir. Me Denis Mestrallet est désigné comme le notaire représentant la Commune de Lacenas ;
- que les tous frais de notaire y compris l'établissement des actes de vente, seront à la charge exclusive de NEXITY.

Il faudra s'assurer que si besoin, la convention entre NEXITY et le SYDER concernant l'éclairage public aura bien été signée à la signature de l'acte, et que les plans de récolement des Réseaux Humides et Secs présents sous la voirie auront été fournis.

Par ailleurs, Mme le Maire signale qu'elle est régulièrement interpellée par les habitants des deux lotissements concernant la voirie. En effet, les deux lotissements n'ont pas été traités de la même façon, le premier n'a pas de trottoir, tandis que le second en est pourvu. Il sera mis en place sur ces deux zones une même limitation de vitesse. La mairie réfléchit à une meilleure solution pour sécuriser les deux lotissements.

4 – Adhésion au groupement de commande – Accord cadre à bons de commande Voirie (2021-026)

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Madame le Maire expose que :

Vu la proposition de la Commune de Saint-Etienne des Oullières, concernant la possibilité de lancer une consultation pour un groupement de commande de travaux neufs et d'entretien de voirie pour les communes qui ont conservé leur compétence voirie, plus la commune de Saint-Georges-de-Reneins.

Vu l'accord des communes de Rivolet, Saint-Etienne des Oullières, Saint-Georges-de-Reneins et Ville-sur-Jarnioux d'intégrer ce groupement

Il est proposé au conseil municipal de signer une convention pour définir le mode de fonctionnement de cette consultation de commande et la participation financière aux frais de la consultation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commande pour le lancement d'un accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie ;
- de désigner la commune de Saint-Etienne des Oullières comme coordonnateur du groupement ;
- de prendre en charge les frais éventuels de fonctionnement à hauteur de 1/5^{ème} du montant global pour chaque membre du groupement.

5 – Réalisation d'un nuancier - PLU (2021-027)

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Madame le Maire propose au Conseil de faire réaliser un nuancier qui sera annexé au PLU afin que les personnes souhaitant réaliser des travaux (façades, menuiseries, clôtures) puissent se baser sur un document unique.

Un devis a été demandé à un architecte pour la réalisation d'une mission de prestation intellectuelle concernant l'accompagnement et la réalisation d'un guide de couleurs du bâti.

Après en avoir délibéré à 14 voix pour et 1 abstention (Maryline Combier), le conseil municipal **DECIDE** :

- de confier au cabinet PRO AND CO de Reyrieux cette prestation pour un montant de 1.800 € TTC ;
- que cette prestation sera réglée au Budget Primitif 2021 – Section de fonctionnement – article 617.

QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner :

Madame le Maire informe les élus que 2 déclarations d'intention d'aliéner ont été reçues pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption, à savoir :

- La vente d'une habitation cadastrée B n°60 et 152 sise 222 Route de la Chapelle Saint-Paul appartenant à M. et Mme Alexandre SERVOIS,
- La vente d'une habitation cadastrée A n°1342 et 1343 sise 27 Route de Chazier appartenant à M. et Mme Sébastien GIAIOURAS.

Travaux et subventions :

Madame le Maire fait un point sur les travaux en cours de réalisation :

- Création d'un trottoir sur la Grand'Rue (RD76) à la sortie Sud du village.
- Peinture des murs de la Maison du Village.

Les dossiers de demandes de subventions pour l'extension de l'école ont été déposés. Mme le Maire a rencontré M. le Sous-Préfet qui lui a assuré qu'il apporterait son soutien pour les demandes de subvention de l'école, mais a émis un avis plus réservé sur celui des places.

Le dossier de permis de construire de l'extension de l'école devrait être déposé courant juin.

Mme le Maire rappelle aux conseillers que la formation qui leur est réservée est prévue le 29 mai 2021.

Les élections départementales et régionales se tiendront les 20 et 27 juin 2021. Il est demandé à chacun de faire part de ses disponibilités.

Mme le Maire informe le conseil de sa candidature en tant que suppléante aux élections départementales.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20 h 15.

La prochaine réunion du conseil est fixée au lundi 07 juin 2021.

Liste des délibérations prises

2021-023	Demande de subvention – Amendes de police 2021
2021-024	Subventions aux associations 2021
2021-025	Rétrocession de voirie – Lotissement Clos des Vignes 1
2021-026	Adhésion au groupement de commande – Accord cadre à bons de commande Voirie
2021-027	Emission d'un titre à NEXITY